

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2021 - 18H30
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille vingt et un, le 10 février à 18h30, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie de La Roche-sur-Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Date de convocation	: le 3 février 2021
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 14
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 15

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Jean-Claude GEORGET, Jean-Claude HARMAND, Boris AVOUAC, Jehanne DE GRASSET, Stéphane VALLI, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Pascal POCHAT-BARON, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, René CARME, Laurent FAVRE, Billy MARQUET, Marie-Claire LAFFIN

Délégués suppléants :

Délégués ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre MERMIN a donné pouvoir à Stéphane VALLI

Délégués excusés :

Marin GAILLARD, Colette BOEX, Jean-Pierre MERMIN, Aline WATT CHEVALLIER, Christophe FOURNIER, Silvia LUNCKER-GOMEZ,

Monsieur Pascal POCHAT-BARON est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2020

Aucune observation n'est soulevée ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte de la délégation de compétence :

- Décision n°2020-18 de signature de l'avenant n°6 relatif au marché d'exploitation des lignes régulières ABCFGH et du TAD zonal du SM4CC et à la prise en charge des frais fixes à l'entreprise Kéolis (ex carpostal interurbain) pendant la période de la covid-19 du 16 mars au 31 mai 2020 ;
- Décision n°2020-19 de signature de l'avenant n°1 relatif au marché d'exploitation des lignes régulières IJKL organisées par le SM4CC et à la prise en charge des frais fixes de l'entreprise Kéolis (ex Carpostal Interurbain) pendant les périodes de la covid-19 du 16 mars au 31 mai 2020.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Comité syndical a :

- ✎ Largement débattu des orientations contenues dans le projet de débat d'orientation budgétaire 2021,
- ✎ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SM4CC – PROXIMITI

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ✎ APPROUVE le règlement intérieur du SM4CC annexé à la présente délibération,
- ✎ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↪ DECIDE la suppression, à compter du 1^{er} février 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif,
- ↪ DECIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
- ↪ ADOPTE le nouveau tableau des emplois tel que présenté,
- ↪ DIT que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- ↪ AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- ↪ AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6.	INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LE CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX
-----------	--

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↪ AUTORISE le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA, dans le respect des principes définis,
- ↪ INSCRIT au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.
- ↪ AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7.	CONVENTION DE PARTENARIAT PLATEFORME PUBLIQUE REGIONALE DE COVOITURAGE MOV'ICI
-----------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ↪ APPROUVE la convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes annexée à la présente délibération ;
- ↪ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20h15,

Le Président du SM4CC
Monsieur Stéphane VALLI

